BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1638

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

808 860 225 RCS Grenoble.
GAROUDA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 5925000.00 EUR.
Adresse : 38, Avenue Alsace-Lorraine, 38000 Grenoble.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Aux conditions définies aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce Société absorbante : MITECH Forme : SAS Adresse du siège : 38 avenue Alsace-Lorraine 38000 Grenoble Capital : 600 000 € Numéro unique d'identification : 058 504 093 Lieu d'immatriculation : RCS Grenoble Société absorbée : GAROUDA Forme : SAS Adresse du siège : 38 avenue Alsace-Lorraine 38000 Grenoble Capital : 5 925 000 € Numéro unique d'identification : 808 860 225 Lieu d'immatriculation : RCS Grenoble Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 24.570.518€ Passif : 7.320.316€ Montant net apporté : 17.250.202€ Rapport d'échange des droits sociaux : Compte tenu de la parité d'échange retenue, à savoir un rapport de 1 action de l'Absorbante pour 5,44 actions de l'Absorbée, l'Absorbante émettra, à la Date de la Réalisation, dix mille huit cent quatre-vingt-quatre (10.884) actions nouvelles d'une valeur nominale de soixante (60) euros, attribuées aux associés de l'Absorbée. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre le montant de la valeur d'apport des biens par l'Absorbée, soit dix-sept millions deux cent cinquante mille deux cent deux (17.250.202) euros, et le montant nominal de l'augmentation de capital de l'Absorbante, soit six cent cinquante-trois mille quarante (653.040) euros, constituera une prime de fusion d'un montant de seize millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-et-un (16.597.161) euros. Date du projet commun de fusion : 30/09/2021 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante le 30.09.2021 au greffe du tribunal de commerce de Grenoble..